

Décision n° EI-2024-31 portant sur l'accréditation du M.Sc. Génie civil délivré par l'Université Ahmadu Bello, Zaria, Nigéria

Le Président du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 114-3-1 à L. 114-3-6 ;

Vu la délibération du collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur n° 2022-5-01 du 29 septembre 2022 relative aux critères d'accréditation d'un doctorat à l'étranger ;

Vu la décision n° 2023-9 du 16 mars 2023 relative à la procédure d'accréditation à l'international par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la convention n° DEI_2023_CONV17 du 14 juin 2023 relative à l'évaluation/accréditation de quatorze formations, délivrées par six centres d'excellence au Nigéria ;

Vu l'avis de la Commission d'accréditation du 18 juin 2024,

Décide :

Article 1^{er}

Après avoir constaté que le M.Sc. Génie civil délivré par l'Université Ahmadu Bello, Zaria, Nigéria, répond aux quatre critères d'accréditation, adoptés par le collège du Haut Conseil le 29 septembre 2022, de la manière suivante :

CRITÈRE 1 : LA POLITIQUE ET LA CARACTÉRISATION DE LA FORMATION

La formation de master en Génie civil s'inscrit dans la stratégie de l'université et les besoins socio-économiques. Cette formation est complémentaire des autres formations proposées par la Faculté d'ingénierie de l'université et a reçu le label « Centre d'excellence africain ». Elle aborde les défis associés à la construction de bâtiments et d'infrastructures d'une manière complète et attrayante, en tenant compte des préoccupations environnementales. Pour atteindre ces objectifs, le programme propose de nombreux liens étroits avec la recherche et différents partenariats socio-économiques au niveau national. Pour mener à bien les travaux de recherche, les installations nécessaires (équipement, bibliothèque et logiciels) sont disponibles au sein du département, ce qui permet aux étudiants de développer leur projet de recherche d'une durée d'un an. D'autres laboratoires nationaux complètent leurs besoins de recherche, par exemple dans le domaine de la caractérisation des matériaux.

Les étudiants peuvent poursuivre un programme doctoral dans le même département. Il serait intéressant d'ajouter des cours de base sur l'éthique et l'intégrité de la recherche. Les liens avec les partenaires socio-économiques sont anciens et bien établis, grâce à plusieurs partenariats efficaces avec des institutions publiques et des entreprises privées, qui apportent une valeur ajoutée au programme. Il serait bénéfique d'impliquer ces partenaires plus activement en leur demandant de contribuer au développement du programme et d'offrir des séminaires professionnels supplémentaires.

Des protocoles d'accord avec des universités étrangères ont été signés au niveau universitaire, permettant la mobilité sortante. Malgré la situation locale, ces échanges internationaux pourraient être améliorés, en particulier en ce qui concerne l'inscription d'étudiants étrangers.

CRITÈRE 2 : L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

La formation de master en Génie civil est cohérente et établie de manière précise. Sur une période de deux ans, sur la base de cours choisis et organisés, les étudiants suivent les cours fondamentaux et les cours à option nécessaires à leur formation en matière de construction de bâtiments et d'infrastructures. L'interdisciplinarité et la pluridisciplinarité sont proposées à travers des cours disponibles dans d'autres départements de l'Université. Les connaissances et les compétences sont bien définies et répondent aux principaux défis du domaine socio-économique de la construction. Les méthodes d'enseignement sont bien diversifiées. Il est recommandé de développer davantage l'acquisition des compétences en matière de technologies de l'information et de la communication.

Un stage d'un mois n'est obligatoire que pour les étudiants du programme des Centres d'excellence, ce qui constitue une deuxième étape de l'immersion professionnelle. Il semble en réalité que tous les étudiants aient déjà effectué un stage de six mois au cours de leur Bachelor. Un projet de recherche d'un an combinant travaux pratiques et théoriques est proposé. Les étudiants sont stratégiquement reliés à des partenaires socio-économiques. Ils n'ont néanmoins accès aux opportunités internationales que par le biais des réseaux sociaux et de la communication avec les anciens étudiants, bien qu'une approche holistique soit adoptée par le comité d'assurance qualité au niveau de l'université. En outre, même si elles sont partiellement prises en compte, des compétences supplémentaires utiles à leur intégration sur le marché du travail pourraient être offertes de manière plus formelle aux étudiants.

CRITÈRE 3 : L'ATTRACTIVITÉ, LA PERFORMANCE ET LA PERTINENCE DE LA FORMATION

L'attractivité de la formation fait l'objet d'un suivi approprié. Le nombre de candidats est élevé par rapport aux possibilités offertes. Le choix a été fait de rester sélectif dans le recrutement des étudiants, avec 30 à 50 % d'inscrits pour tenir compte de la capacité d'accueil et de la disponibilité des superviseurs. Le suivi se fait à l'aide d'un formulaire Google simple et accessible. Cette enquête est également un outil d'évaluation de la formation et les résultats sont transmis au Comité d'assurance qualité qui formule des recommandations à l'attention du Département. Le suivi de l'intégration sur le marché du travail montre que les diplômés sont très bien intégrés, avec 91 % de diplômés employés, principalement dans le secteur des affaires ou dans des programmes doctoraux. Les différents médias sociaux modernes sont également utilisés par la formation pour rester en contact avec les diplômés.

CRITÈRE 4 : LE PILOTAGE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA FORMATION

Les différents intervenants ont un haut niveau d'expertise couvrant l'ensemble de la formation en génie civil. Le personnel enseignant, technique et administratif est en nombre suffisant et satisfaisant. L'organisation de la formation est clairement définie et efficace et des ressources pédagogiques de haut niveau sont disponibles dans le département, la faculté ou l'université. Une contribution financière significative permettrait le renouvellement d'équipements spécifiques et l'accès à des licences de logiciels de simulation coûteux au bénéfice des étudiants et des partenaires (entreprises privées).

Les différentes procédures de recrutement et d'examen sont bien détaillées et expliquées en détail dans le manuel de l'étudiant. L'évaluation continue des cours est réalisée selon un processus systématique et le retour d'information est pris en compte. L'intégration du personnel nouvellement recruté est efficace, notamment grâce à l'introduction d'une stratégie de mentorat.

Article 2

Le M.Sc. Génie civil délivré par l'Université Ahmadu Bello, Zaria, Nigéria est accrédité pour une durée de cinq ans à compter de la date de la présente décision.

Article 3

Cette décision est assortie des recommandations suivantes :

- Ajouter davantage de travaux de laboratoire et incorporer des études de cas réels présentés par des intervenants extérieurs. Des séminaires plus professionnalisant sur les nouveaux défis peuvent également être proposés. Cela permettrait de préparer encore plus efficacement les diplômés à entrer sur le marché du travail et de les rendre plus rapidement opérationnels dans les entreprises.
- Il serait intéressant et efficace d'impliquer davantage les intervenants extérieurs et les étudiants dans les instances du Département et d'ouvrir la discussion concernant l'évolution du cursus.
- Un soutien financier est nécessaire pour l'entretien et le renouvellement des équipements. À cette fin, il est suggéré de solliciter davantage de financements auprès des agences nationales et de proposer de nouveaux services aux entreprises.
- Une politique volontariste utilisant les outils et médias modernes (Internet, médias sociaux) permettrait de toucher les étudiants des pays étrangers.
- Un soutien financier plus important est nécessaire pour offrir des bourses d'études, des allocations ou des subventions de recherche à un plus grand nombre d'étudiants. Il est vivement recommandé de demander un financement supplémentaire.



Article 4

La présente décision sera publiée sur le site internet du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Fait à Paris, le 27 juin 2024

Le président par intérim

signé

Stéphane LE BOULER